

42 kilom. E. de Malaga, près de la Méditerranée, au N.-E. du cap de Torrox; 3,000 hab. Fabrication de savon et d'amidon; raffineries de sucre.

**FRIGORIQUE** adj. (fri-go-ri-fé-ke — du lat. *frigus*, froid; *facere*, faire). Physiq. Qui cause, qui produit le froid : *Mé-lange frigorique de glace pilée et de sel marin.*

— Encycl. *Mélanges frigorifiques*. V. FROID.

**FRIGOLE** s. f. (fri-go-lee). Bot. Nom vulgaire du thym commun, dans le midi de la France. Il On dit aussi FARIOLE.

**FRIGOUSE** s. f. (fri-go-ou-se — rad. *fri-oo-*). Pop. Fricot, mets, rognon.

**FRIS** (Christian-Ladberg), médecin danois, né en 1699, mort en 1773. Il fut successivement médecin de la maison des orphelins de Copenhague, professeur et conseiller d'Etat (1773). Ses principaux ouvrages sont : *De morbis infantum* (1723); *De morbis senum* (1729); *De morbis quorundam* (1748); *De iis qui pro mortuis habitati sunt* (1764).

**FRILEUX** EUSE adj. (fri-leu, ou-se — lat. *frigulus*, dimin. de *frigidus*, froid). Fort sensible au froid : *Le singe le plus frileux n'a pas l'idée d'envelopper le feu dans ses mains.* (B. de St-F.)

..... La frileuse hirondeille Ramène les éphémères voltigeant autour d'elle. LEROUX.

— Substantif. Personne frileuse : *Les frileux restent claquemurs au coin de leur feu.* (J. Jouin.)

**FRIS** s. f. Ornith. Un des noms du rouge-gorge.

**FRILINGUE** s. m. (fri-lain-je). Hist. Homme libre chez les Saxons, au moyen âge.

**FRILURE** s. f. (fri-ju-re — rad. *frileus*). Méd. Lésion produite par le froid, et qui a de l'analogie avec les brûlés.

**FRIMAS** s. m. (fri-mas). Synonyme d'ÉPIGRAMME. On écrit aussi FRIMAS ou FRIMAT.

**FRIMARE** s. m. (fri-mé-re — rad. *frima*). Troisième mois du calendrier républicain, du 21 novembre au 21 décembre.

**FRIMAS** s. m. (fri-ma) — Du germanique; ancien scandinave et irlandais *frim*, glace, blanc; anglais *rim*; hollandais *rijm*, gelée blanche. Delàire croit que l'irlandais *brim* est rapporté à ce changement de *h* en *f*, qui est si fréquent du latin à l'espagnol, ne l'est guère moins d'un dialecte germanique à l'autre. Delàire compare le mot scandinave au grec *phrimassé*, *frémir*, latin *frimo*, et il rapporte à la racine sanscrite *brham*, bruire, à cause du bruissement du grésil. Génin prétend que *frimas* est une forme altérée de *frime*, et cite à l'appui ce texte de Patezin :

Henri Wattville, pour le frimas, Faisiez venir frère Thomas, Tantôt qui me confessa.

..... Holà ! Wattville, pour la frime, faites venir le Père Thomas, qui tantôt me confessa. Les Frimas de l'hiver seraient tout simplemment, selon Génin, les phénomènes atmosphériques par où le ciel nous déclare sa mauvaise humeur, nous fait la mine. Les *noirs frimas*, ajoute-t-il, sont blancs ou sans couleur; mais ce qui est noir, métaphoriquement, c'est la frime. Ne dit-on pas encore faire gris mine à quelqu'un, une mine sombre, rembrunie ? Brouillard froid et épais qui se glace en tombant; hiver, saison des frimas; la verdure n'a jamais manqué de succéder à ces frimas. (Buff.)

Et bientôt, des monts de Seythie, Le feuqnez époux d'Orithye Va nous ramener les frimas. J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. *Avaleur de frimas*. Homme qui ne craint pas de voyager par temps les plus rigoureux. J. Songe-croix, homme qui se repait de chimères.

— Mar. Syn. d'EMBRUN.

— Cost. *Coiffé, poudré à frimas*. Coiffé avec une légère couche de poudre à frime, ou d'un charbon, sans faire FRIME aucune, ni contenance de se plâtrer, pour ne troubler le sacrifice. (Charpentier.)

**FRIMAT** s. m. (fri-ma). Mar. Syn. d'EMBRUN.

**FRIME** s. f. (fri-mé) — V. l'étym. à la partie encycl.). Pop. Grimace, démonstration qui n'est que pour l'apparence, qui n'a rien de sérieux : *C'est une FRIME, Et bien! que dites-vous de sa maladie? — C'est des FRIMES! Vous ne sauriez imaginer la perversité de cet enfant.* (Balz.)

La gloire n'est qu'une frime, Vainement pour elle on s'égare. T. de BASTILLE.

Grimace, signe extérieur de ce que l'on éprouve : *Le page d'Alexandre se laissa brûler d'un charbon, sans faire FRIME aucune, ni contenance de se plâtrer, pour ne troubler le sacrifice.* (Charpentier.)

— Encycl. Linguist. L'étymologie du mot *frime* est très-compliquée. Un étymologiste du dernier siècle dérive ce mot de *forme*, par transposition de la lettre *r* et changement de *e* en *i*. *Faire qu'on chose pour la frime*, c'est-à-dire pour la forme, pour sauver les apparences. On a indiqué aussi, dans un glossaire, le latin *frumen*, gossier, pomme d'Adam,

et aussi monstre, d'où l'exception de Grimace, apparence, pour *frume* ou *frime*. Suivant, en effet, on trouve *frume* dans les vieux auteurs. Selon Delàire, *frime* tient à *frimas*, comme *brouille* à *brouillard*. Une *frime* est un léger frimas, un verglas mince qui munit de solidité et qui casse sous les pieds de l'homme assez imprudent pour les y poser. Quand on dit : *Ce n'est que pour la frime*, on ferait donc un métaphore élégante qui a perdu tout son mérite depuis que *frime* n'a plus que le sens que tout le monde connaît. S'appuyant sur les exemples de *frume* rapportés plus haut, Génin tient à l'étymologie du latin *frumen*, et, loin de faire venir *frime* de *frimas*, c'est, au contraire, *frimas* qu'il rapporte à *frime*.

Enfin, le *Monteur de l'armée* (décembre 1868) a donné de cette locution l'explication suivante. Pendant la campagne de 1688, en chef en avant de Mayence, sur les bords d'une petite rivière appelée la *Pfrims*. A plusieurs reprises, les troupes françaises marchèrent à l'encontre; ce dernier ne tint pas et abandonna ses positions sans combattre, quand il n'y avait pas d'engagement à répéter, quand il n'y avait pas d'engagement. *C'est comme sur les bords de la Pfrims*. Bienôt après, on se borna à cette locution : *C'est de la frime*, et ainsi la chose n'est pas sérieuse. A cette explication ingénieuse il y a une difficulté décisive : le texte de Charon cité ci-dessus. Reste l'explication de Legoaint, qui pense que *frime* et *frimasse* sont deux mots de la même famille, et que l'un et l'autre se rattache au bas breton *fri*, nez.

FRIMONT (Jean-Philippe, baron de), général autrichien, né en Belgique en 1756, mort du choléra en 1831. Il servit d'abord dans l'armée française, émigra en 1791, fit les campagnes de la Révolution dans l'armée de Condé, et, après la dissolution de ce corps, entra au service de l'Autriche. Il commanda les troupes autrichiennes dans les campagnes de 1813 et 1814. Après le combat de Montereau, il repoussa les Français, à préserver l'armée alliée d'une déroute complète. En 1815, il servit dans les troupes de la Prusse, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

écharnore correspondante de la mandibule inférieure; les narines engagées sous les plumes du front; la seconde rémige égale à la cinquième, les troisièmes et quatrième les plus longues. Nous citerons seulement, parmi les engoulevers, la *fringilla emadriata*, et les *fringillaires striolées*. Chez la première, le dessous de la tête, du cou et de la poitrine est d'un cendré bleuâtre; les parties supérieures du corps sont variées de brun et de roux; la gorge, le devant du cou, l'abdomen, roux de rouille; les penes alaires et caudales sont noires et bordées de roux; les deux rémiges les plus latérales de chaque côté, marquées d'une grande tache oblongue blanche; les autres rémiges et les autres plumes de la tête, du cou, la poitrine, d'un cendré bleuâtre, avec des taches longitudinales noires; les parties supérieures sont d'un roux rougeâtre légèrement nuancé de brun; l'abdomen est de brun et de roux; les penes alaires, le devant du cou, la poitrine, et la rencontre aussi dans le midi de la France. La *fringilla striolata* a la tête, le cou, la poitrine, d'un cendré bleuâtre, avec des taches longitudinales noires; les parties supérieures sont d'un roux rougeâtre légèrement nuancé de brun; l'abdomen est de brun et de roux; les penes alaires, le devant du cou, la poitrine, et la rencontre aussi dans le midi de la France. La *fringilla striolata* a la tête, le cou, la poitrine, d'un cendré bleuâtre, avec des taches longitudinales noires; les parties supérieures sont d'un roux rougeâtre légèrement nuancé de brun; l'abdomen est de brun et de roux; les penes alaires, le devant du cou, la poitrine, et la rencontre aussi dans le midi de la France.

Enfin, le *Monteur de l'armée* (décembre 1868) a donné de cette locution l'explication suivante. Pendant la campagne de 1688, en chef en avant de Mayence, sur les bords d'une petite rivière appelée la *Pfrims*. A plusieurs reprises, les troupes françaises marchèrent à l'encontre; ce dernier ne tint pas et abandonna ses positions sans combattre, quand il n'y avait pas d'engagement à répéter, quand il n'y avait pas d'engagement. *C'est comme sur les bords de la Pfrims*. Bienôt après, on se borna à cette locution : *C'est de la frime*, et ainsi la chose n'est pas sérieuse. A cette explication ingénieuse il y a une difficulté décisive : le texte de Charon cité ci-dessus. Reste l'explication de Legoaint, qui pense que *frime* et *frimasse* sont deux mots de la même famille, et que l'un et l'autre se rattache au bas breton *fri*, nez.

FRIMONT (Jean-Philippe, baron de), général autrichien, né en Belgique en 1756, mort du choléra en 1831. Il servit d'abord dans l'armée française, émigra en 1791, fit les campagnes de la Révolution dans l'armée de Condé, et, après la dissolution de ce corps, entra au service de l'Autriche. Il commanda les troupes autrichiennes dans les campagnes de 1813 et 1814. Après le combat de Montereau, il repoussa les Français, à préserver l'armée alliée d'une déroute complète. En 1815, il servit dans les troupes de la Prusse, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 80,000 hommes, il parvint sans peine à établir le pouvoir absolu de Ferdinand I<sup>er</sup>, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Androcco, avec une dot de 200,000 ducats.

En 1821, la France, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la